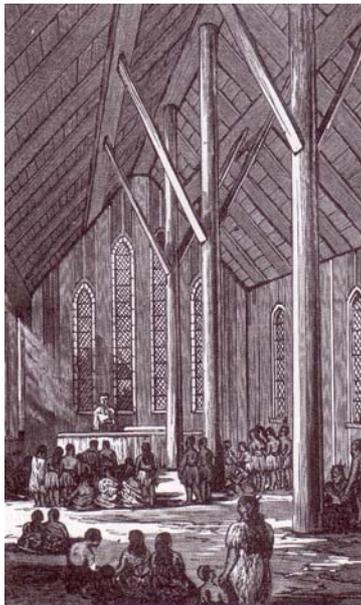


Les populations du Pacifique face à l'Occident.

Document 1 : le roi d'Hawaï, David Kalakaua devant son palais de Iolani avec son état major et ses ministres, <http://digital.library.upenn.edu/women/liliuokalani/hawaii/hawaii-2.html#VIII>



Document 2a : l'église anglicane maorie d'Otaki dans l'île du Nord de la Nouvelle-Zélande, construite par des artisans maoris et considérée depuis comme un joyau du patrimoine maori, gravure de Sherrin et Wallace 1890.



doc 2b : Les progrès de l'Église catholique en Nouvelle-Calédonie (dans G.DELBOS, *L'Église catholique en Nouvelle-Calédonie*, Paris, 1993, p.183.)

	Chrétiens baptisés	catéchumènes	Auditeurs	Païens bien disposés
1862	3200	2000		4000
1863	4100	2230	2340	4000
1865	4840	1486	1200	1000
1866	4300	1000	1200	700
1867	6000	1500	2000	2000
1868	5261	810	566	600
1870	5160	767	201	2000
1872	7026	706	672	2000

Document 3 : Le traité de protectorat de Wallis.

La Reine des Wallis, désirant resserrer les liens qui, depuis de longues années déjà, l'unissent à la France, accepte de se mettre sous le protectorat de la France [...]

Un résident sera chargé des relations extérieures et de traiter les affaires concernant les Européens.

La Reine désire conserver toute son indépendance. Elle désire aussi conserver toute son autorité sur les naturels.

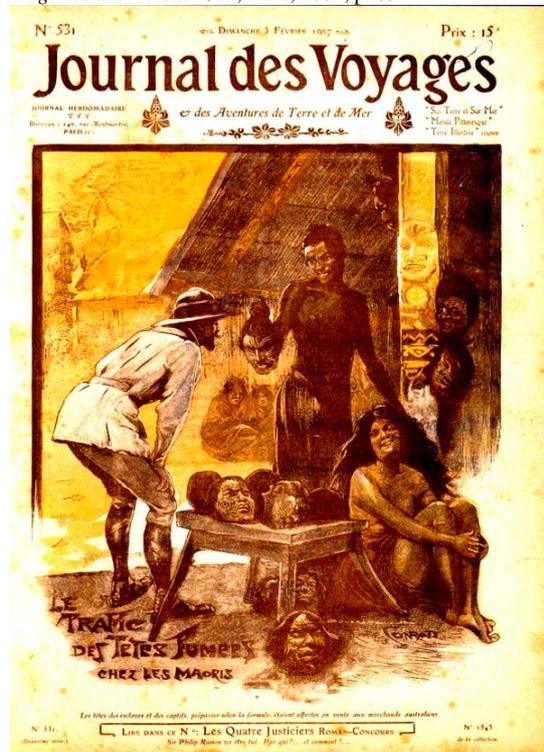
Le Résident aura le droit de siéger au conseil des ministres ; la nomination du Résident sera soumise à l'acceptation de la Reine et même le désir de la Reine serait que, tant que cela ne gênera pas les relations internationales, le Résident soit un Père de la Mission : et plus tard,

lorsque le Résident sera pris en dehors de la Mission, il sera cependant encore assisté comme interprète par un des pères de la Mission auprès de la Reine et ans le conseil des ministres.

La Reine déterminera un terrain d'à peu près vingt hectares à la convenance du Résident et des fonctions qu'il aura à remplir.

Fait à Wallis le 19 novembre 1886.
Amélia Lavelua

Document 4 : Trafic de têtes fumées chez les Maoris, illustration de Conrad pour le *Journal des Voyages*, du 3 février 1907. On lit en légende : « *Les têtes des esclaves et des captifs, préparées selon la formule, étaient offertes en vente aux marchands australiens.* » Reproduit dans *Kannibals et Vahinés, Imageries des mers du Sud*, Paris, 2002, p. 85.



Document 5 : Extrait du rapport du général A de Trintignant sur les causes de l'insurrection canaque de 1878.

« Un des torts de l'Administration précédente, du moins à nos yeux, est d'avoir organisé une police avec les indigènes de la Nouvelle-Calédonie.

Cette police recrutée parmi les hommes les plus jeunes et les plus forts des tribus, était destinée à rechercher surtout, et à arrêter, les déportés et les transportés évadés. En agissant ainsi à quoi la dresse-t-on ? à une espèce de chasse à l'homme blanc, à quelqu'un qui n'est pas de sa couleur. On lui recommande de ne rien négliger pour opérer les arrestations qui lui incombent, de ne point craindre les résistances qu'elle peut éprouver d'employer, si besoin est, ses armes, c'est-à-dire les casse-têtes.

Les Canaques apprennent ainsi à mépriser les gens qu'ils appellent *tayos forçats*, mais qui n'en sont pas moins de la race qui est venue s'établir en Nouvelle-Calédonie ; par la suite, ils n'auront bientôt plus qu'un pas à faire pour nous prendre en dédain [...]

Un grand nombre de Canaques que nous avons ainsi employés, sont aujourd'hui parmi les insurgés, ce sont eux qui résistent le plus et engagent les autres à ne pas renoncer à la lutte.

Ils connaissent nos habitudes. La confiance était tellement grande qu'on leur donnait des armes pour aller à la chasse ; ils assistaient à nos tirs à la cible et se rendaient très bien compte que chaque coup de fusil ne tuait pas un homme [...]

Autrefois la côte Est ne comprenait pas la côte Ouest, de tribu à tribu le langage était différent, à notre contact, il s'est formé un idiome dit de la côte que presque tous comprennent.

Les indigènes pouvaient donc s'entendre entre eux en retournant dans leurs tribus, y parler de leurs intérêts communs et enfin ourdir le complot qui a donné lieu à un soulèvement sur la plus grande partie de l'île... L'Administration avait de plus des indigènes dans tous les bureaux, les marchands en avaient également chez eux, leur attitude assez menaçante effraya la population de Nouméa au moment de l'Insurrection ; l'autorité supérieure fut forcée de les interner à l'île Nou.»

Première Partie : Analyser l'ensemble documentaire en répondant aux questions.

1°) A l'aide du document n°3 et de vos connaissances, dites quelles sont les menaces qui planent sur les populations autochtones du Pacifique.

2°) Comment choisissent-ils d'y faire face (doc 1-3-4-5) ?

3°) Quels rôles jouent les Églises et les administrations dans l'entrée des Indigènes du Pacifique en modernité (doc 2-3) ?

4°) Existe-t-il des menaces de pertes d'identité culturelle des Indigènes (doc 1-2-4) ?

5°) Quel est le résultat des différentes stratégies utilisées par les Insulaires du Pacifique pour entrer dans le monde moderne ?

Deuxième partie : A l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et de vos connaissances, rédigez une réponse organisée au sujet : « Les population du Pacifique face à l'Occident »